Essonne : une élue PS condamnée pour achats frauduleux

16/03/2017 à 20h55

Une conseillère départementale socialiste de l'Essonne, Fatoumata Koïta, a été condamnée fin février à deux mois de prison avec sursis pour avoir réalisé 13.000 euros d'achats frauduleux, essentiellement des vêtements, avec de l'argent public, a annoncé aujourd'hui le parquet d'Evry.

Une enquête avait été ouverte en mars 2016 contre cette élue de 33 ans, également assistante parlementaire du député de Mayotte Saïd Boinali. La jeune femme avait utilisé frauduleusement des formules de chèques et la carte bancaire mises à sa disposition par le député, notamment pour s'acheter des vêtements. Ces dépenses avaient donc été financées par le compte sur lequel le député perçoit son indemnité parlementaire.

C'est le parquet qui a fixé la peine de Mme Fatoumata Koïta, jugée dans le cadre d'une procédure de "plaider coupable" (CRPC).

Le Figaro